

12291
Code INSEE

COMMUNE de VERRIERES
Commune

Deliberation
8-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. MOURIES Jérôme, MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 211 197.53 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9
VOTES : Contre 0 Pour 9

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	52 223.74 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	158 973.79 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	211 197.53 €
D Solde d'exécution d'investissement	-69 121.18 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	21 373.27 €
Besoin de financement F	=D+E -47 747.91 €
AFFECTATION = C	=G+H 211 197.53 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	47 747.91 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	163 449.62 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. MOURIES Jérôme, MAIRE, compte tenu de la transmission - Préfecture, le 20/03/2025 et de la publication le 20/03/2025.

A Verrières, le 18/03/2025.



12291
Code INSEE

COMMUNE de VERRIERES
Commune

Deliberation
8-2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024**

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de M. MOURIES Jérôme, MAIRE.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 211 197.53 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 10
VOTES : Contre 0 Pour 10

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 52 223.74 €

B Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 158 973.79 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) 211 197.53 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement

-69 121.18 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)

21 373.27 €

Besoin de financement F

=D+E -47 747.91 €

AFFECTATION = C

=G+H 211 197.53 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

47 747.91 €

2) H Report en fonctionnement R 002 (2)

163 449.62 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5)

0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par M. MOURIES Jérôme, MAIRE, compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/03/2025 et de la publication le 20/03/2025.

A Verrieres, le 18/03/2025.



Accusé de réception en préfecture
012-211202916-20250318-20250318_08-DE
Reçu le 20/03/2025